

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC111113DR05

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité propre de recherche n° 3407, intitulée « laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Khaled HASSOUNI directeur de l'unité de recherche n° 3407 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Considérant que M. Azziz HOCINI a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 10 au 12 décembre 2007 (1^{ère} session) et du 14 au 16 janvier 2008 (2^{ème} session).

Article 1

M. Azziz HOCINI, Ingénieur d'Etudes CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3407, à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. Azziz HOCINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Azziz HOCINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

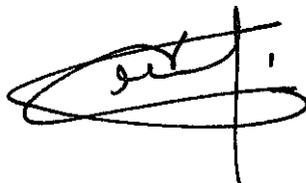
Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 mai 2011
Le directeur de l'unité

Khaled HASSOUNI
Directeur du LSPM
CNRS - UPR 3407

Visa du délégué régional du CNRS



Gilles TRAIMOND
Délégué Régional